

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015_07_38
id. 1911

L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"
MODERNISATION DE CAMPINGS PRIVÉS CLASSÉS
MADAME PREVOST
CAMPING "LA TISARNE" À CAMPSAS**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

. la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;

. l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à l'hôtellerie de plein air sont les suivantes :

* l'opération doit correspondre à des travaux de modernisation des blocs sanitaires et blocs communs permettant leur mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité incendie pour l'accession ou le maintien à un classement 3 étoiles minimum,

* les équipements doivent avoir plus de 10 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € HT.

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 10 mars 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

Madame PREVOST : modernisation et extension du camping "La Tisarne" à Campsas - TOU00892

En 2011, Madame PREVOST acquiert le camping de 20 emplacements, classé 1 étoile, puis décide de le rouvrir après les travaux nécessaires pour demander, dans un premier temps, un classement nouvelles normes dans la catégorie tourisme 2 étoiles, obtenu en juillet 2013.

En 2012, les travaux entrepris ont permis de mettre aux normes les réseaux électriques, un bloc sanitaire et un espace de jeux pour enfants afin d'obtenir le nouveau classement.

En 2013, elle a réalisé la mise aux normes de la piscine, avec la création d'un pédiluve accessible aux handicapés.

Madame PREVOST souhaite poursuivre en 2015 et 2016 les travaux de modernisation et d'extension, pour obtenir un classement dans la catégorie tourisme 3 étoiles. Cette nouvelle phase de travaux concerne donc :

- l'extension du camping avec l'aménagement de 10 emplacements supplémentaires,

- la création d'un local vélo,
- la réalisation d'un espace ludique pour les enfants.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **52 215,18 € HT** pour les travaux d'extension et d'aménagement de locaux annexes, répartis comme suit :

- terrassement et réalisation des voiries et aires de stationnement	28 680,00 €
- travaux de raccordement électriques	785,00 €
- aménagements paysagers	5 755,00 €
- acquisition d'un chalet pour l'accueil et le local vélo	5 208,33 €
- réalisation d'une aire de jeux	10 396,85 €
- frais d'architecte (honoraires)	1 390,00 €

	52 215,18 €

Le plan de financement

- Autofinancement	44 715,18 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	7 500,00 €

TOTAL	52 215,18 €

La Région a été sollicitée au titre de la politique des hébergements durables, mais le dossier n'a pas été retenu. En effet, ce projet n'entrait pas dans le schéma régional.

C'est donc une aide départementale d'un montant de **7 500 €** correspondant à 30 % du coût HT, plafonné à 25 000 € HT, qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **7 500 €** à Madame PREVOST pour la modernisation et l'extension du camping "La Tisarne" à Campsas. Cette opération vient dans la continuité des travaux déjà entrepris pour obtenir un classement supérieur.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** (CAMP) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2015	15 000 €
- Engagement aux précédentes Commissions	7 500 €
- Engagement à la présente Commission	7 500 €
- Disponible sur l'exercice 2015	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de Soutien Tourisme Avenir » réuni le 10 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Madame PRÉVOST une subvention départementale de 7 500 € pour la modernisation et l'extension du camping « La Tisarne » à Campsas ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 20422 sous-fonction 94 (CAMP) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC